Image not found or type unknown

La justice restaurative dans le code de procédure pénale ou CPP et ailleurs

Fiche pratique publié le **06/07/2021**, vu **3581 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

La justice restaurative dans le code de procédure pénale ou CPP et ailleurs : associations compétentes et pratiquantes, articles, ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES + VIDEOS

URGENCES :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/numeros-telephone-urgence-pour-victimes-30577.htm

Code de procédure pénale, dila, légifrance :

Article 10-1

Modifié par LOI n°2014-896 du 15 août 2014 - art. 18

*A l'occasion de toute procédure pénale et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine, la victime et l'auteur d'une infraction, **sous réserve que les faits aient été reconnus**, peuvent se voir proposer **une mesure de justice restaurative**.*

*Constitue **une mesure de justice restaurative** toute mesure permettant à une victime ainsi qu'à l'auteur d'une infraction de participer activement à la résolution des difficultés résultant de l'infraction, et notamment à la réparation des préjudices de toute nature résultant de sa commission. Cette mesure ne peut intervenir qu'après que la victime et l'auteur de l'infraction ont reçu une information complète à son sujet et ont consenti expressément à y participer. Elle est mise en œuvre par un tiers indépendant formé à cet effet, sous le contrôle de l'autorité judiciaire ou, à la demande de celle-ci, de l'administration pénitentiaire. Elle est confidentielle, sauf accord contraire des parties et excepté les cas où un intérêt supérieur lié à la nécessité de prévenir ou de réprimer des infractions justifie que des informations relatives au déroulement de la mesure soient portées à la connaissance du procureur de la République.*

Article 10-2

Version en vigueur depuis le 26 janvier 2023

Modifié par LOI n°2023-22 du 24 janvier 2023 - art. 18 (V)

Les officiers et les agents de police judiciaire ou, sous leur contrôle, les assistants d'enquête **informent par tout moyen les victimes de leur droit :**

1° **D'obtenir** la réparation de leur préjudice, par l'indemnisation de celui-ci ou par tout autre moyen adapté, y compris, s'il y a lieu, **une mesure de justice restaurative** ;

Article 707

Version en vigueur depuis le 10 avril 2021

[...]

Modifié par LOI n°2021-403 du 8 avril 2021 - art. unique

IV.-**Au cours de l'exécution de la peine, la victime a le droit :**

1° De saisir l'autorité judiciaire de toute atteinte à ses intérêts ;

2° **D'obtenir la réparation de son préjudice, par l'indemnisation de celui-ci ou par tout autre moyen adapté, y compris, s'il y a lieu, en se voyant proposer une mesure de justice restaurative ;**

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006098229/#LEG

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Article D1-1-1

Version en vigueur depuis le 01 février 2022

Modifié par Décret n°2021-1516 du 23 novembre 2021 - art. 2

Outre le cas prévu par le 1° de l'article 10-2, la possibilité pour la victime ou l'auteur d'une infraction de participer à une mesure de **justice restaurative** relevant de l'article 10-1 lui est proposée, lorsque cette mesure paraît envisageable :

1° Par le procureur de la République ou le délégué du procureur de la République, lors de la mise en œuvre d'une alternative aux poursuites ou d'une composition pénale, à tout moment de la procédure ;

2° Par le juge d'instruction, à tout moment de l'information, et notamment lorsqu'il reçoit la plainte avec constitution de partie civile de la victime ou qu'il procède à la mise en examen de la personne poursuivie ;

3° Par le président de la juridiction de jugement, à tout moment de l'audience et après avoir rendu la décision sur l'action publique et sur l'action civile ;

4° Par le juge de l'application des peines en application du 2° du IV de l'article 707.

Lorsque les conditions prévues par l'article 10-1 sont réunies, et notamment que l'auteur de l'infraction a reconnu avoir commis les faits qui lui sont reprochés, les mesures de **justice restaurative** peuvent être mises en œuvre y compris si la prescription de l'action publique est acquise.

En cas de décisions de classement sans suite, de non-lieu, de relaxe ou d'acquittement dans des procédures concernant des infractions sexuelles commises par des majeurs sur des mineurs dont la commission est reconnue par leur auteur mais qui sont motivées par la prescription de l'action publique, le procureur de la République vérifie si une mesure de **justice restaurative** est susceptible d'être mise en œuvre.

NOTA :

Conformément à l'article 9 du décret n° 2021-1516 du 23 novembre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er février 2022.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000042725061/?anc

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES :

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-associations-daide-aux-victimes-21769.html

DE PLUS :

- **Actu : Synthèse et rapport du 08/07/2024 sur le sujet de la justice restaurative :**
- https://www.citoyens-justice.fr/actualites/lierdj-publie-une-recherche-sur-les-pratiques-et-effets-de-la-justice-restaurative-en-france.html

- **Circulaire du 15 mars 2017 relative à la mise en œuvre de la justice restaurative applicable immédiatement suite aux articles 10-1, 10-2 et 707 du code de procédure pénale,issus des articles 18 et 24 de la loi n° 2014-896 du 15 août 2014**
- https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=42000

- **Ensuite :**

https://www.efl.fr/actualite/actu_f2cdb4828-a91a-4aa2-928e-18cc49e98347

https://www.dalloz-actualite.fr/node/ciivise-et-justice-restaurative-une-charge-excessivement-injuste

https://www.lespenalistesenherbe.com/post/la-justice-restaurative-une-justice-fond%C3%A9e-sur-le-dialogue-compl%C3%A9mentaire-%C3%A0-la-justice-p%C3%A9nale

https://www.remaid.fr/justice-restaurative

https://www.banquedesterritoires.fr/un-decret-renforce-les-droits-des-personnes-victimes-de-violences-intrafamiliales

https://www.france-victimes.fr/index.php/categories-inavem/164-nos-engagements/justice-restaurative?layout=

https://www.apcars.fr/decouvrir-la-justice-restaurative/

https://www.justicerestaurative.org/

https://www.village-justice.com/articles/Justice-restaurative-France-vient-enfin,22538.html

https://droitscisoc.hypotheses.org/1377

https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Programme_justice_reparatrice.pdf

https://www.justice.gouv.fr/art_pix/Guide_justice_restaurative_DPJJ.pdf

https://www.citoyens-justice.fr/justice-restaurative.html

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

https://www.citoyens-justice.fr/reseau-associatif.html

https://justice-restaurative.fr/

https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2014-4-page-9.htm

https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/la-justice-restaurative-arrive-en-deux-sevres-en-2022-du-gagnant-gagnant

Droit pénal des mineurs et justice restaurative :

https://www.actu-juridique.fr/procedure-penale/droit-penal-des-mineurs-et-justice-restaurative-des-interpretations-et-des-confusions-tres-dommageables/

https://www.legavox.fr/forum/penal/revente-ordinateur-lycee_166720_1.htm

Présentation, en vidéo de 2 minutes, de la justice restaurative :

https://www.youtube.com/watch?v=tYsLXPNTxPI

Justice restaurative et pédophilie :

https://www.youtube.com/watch?v=mom03njliOo

Deux vidéos (en bas de page) dont la première, d'une durée de 23 minutes, en matière criminelle, montre tout l'intérêt de la justice restaurative :

https://www.justicerestaurative.org/espace-presse/

VIDEO de 7 minutes : par le Professeur Robert CARIO en personne :

COMMENT CHEMINER VERS UN HORIZON D'APAISEMENT APRÈS LE PROCÈS PÉNAL ?

https://www.youtube.com/watch?v=UYNAFUlTkMw

FORMATION :

Certificat de spécialisation du CNAM accessible sous condition de diplôme à BAC+4 :

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Vidéo de 2 minutes :

https://www.youtube.com/watch?v=0uMM-7ZhzlE

https://formation.cnam.fr/rechercher-par-region/certificat-de-specialisation-victimologie-et-justice-restaurative-1420962.kjsp

FORUM JURIDIQUE LEGAVOX :

https://www.legavox.fr/forum/penal/revente-ordinateur-lycee_166720_1.htm

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés